

**PROCES VERBAL SUCCINCT  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2012**

**Affiché le 29 mars 2012**

**INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE**

Pour faire suite à la démission de Monsieur Gilles GUENOT, Monsieur Le Maire installe Madame Marie-Thérèse WACHET en qualité de Conseillère municipale.

**MOTION POUR LE MAINTIEN D'UN BOUCLIER SOCIAL REpondant AUX ATTENTES, ETAMPES EN APPELLE A LA SOLIDARITE ET RESPONSABILITE BUDGETAIRE : « SUBVENTIONS, DOTATIONS : LES PARTENAIRES DOIVENT RESPECTER LEURS ENGAGEMENTS ! »**

Par 27 voix Pour, 1 Contre et 3 Abstentions, le Conseil municipal approuve la mise en place du dispositif de « Participation citoyenne » et Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

**MOTION LE TRES HAUT DEBIT POUR TOUS ! « NON A LA FRACTURE NUMERIQUE, OUI, A LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE » : LA MAJORITE DU CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE DOIT TENIR SES PROMESSES !**

Par 27 voix Pour et 4 Contre, le Conseil municipal s'insurge contre cette politique qui ne prend pas en compte les engagements du passé, dessert l'intérêt général en ne réduisant pas les inégalités territoriales, demande que le Conseil général de l'Essonne mette en place très rapidement le comité de coordination et de suivi du SDTAN dont il a annoncé la création lors de la réunion le 16 février et exige que le Conseil général de l'Essonne prenne l'engagement que les territoires très mal ou non desservis en haut débit constituent une obligation qui doit être prise en compte par une nouvelle définition des priorités de son schéma.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL N°27 DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2012**

Par 28 voix Pour et 2 Absentions, le Conseil municipal, approuve le procès verbal n°27 du 1<sup>er</sup> février 2012

**APPROBATION DU PROCES VERBAL N°28 DU 7 MARS 2012**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès verbal n°28 du 7 mars 2012

**ELECTION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DEVANT SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE – TRAVAUX – QUALITE DE VIE – EQUIPEMENTS PUBLICS**

Par 28 voix et 3 votes blancs, le Conseil municipal désigne Madame Marie-Thérèse WACHET au sein de cette commission.

**ELECTION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DEVANT SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Par 28 voix et 3 votes blancs, le Conseil municipal désigne Madame Marie-Thérèse WACHET au sein de cette commission.

**ELECTION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DEVANT SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION DEMOCRATIE LOCALE – VIE ASSOCIATIVE – ANIMATION DE QUARTIERS ET TRANQUILLITE PUBLIQUE**

Par 28 voix et 3 votes blancs, le Conseil municipal désigne Madame Marie-Thérèse WACHET au sein de cette commission.

**ELECTION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DEVANT SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION POLITIQUE DE LA VILLE – COHESION SOCIALE – AMENAGEMENT – LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE – TRANSPORTS**

Par 28 voix et 3 votes blancs, le Conseil municipal désigne Madame Marie-Thérèse WACHET au sein de cette commission.

**ELECTION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DEVANT SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION CULTURE – PATRIMOINE ET TOURISME**

Par 28 voix et 3 votes blancs, le Conseil municipal désigne Madame Marie-Thérèse WACHET au sein de cette commission.

**DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DEVANT SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Par 29 voix et 2 votes blancs, le Conseil municipal désigne Madame Marie-Thérèse WACHET au sein de ce conseil.

**VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2012**

Par 27 voix Pour, 3 Contre et 1 Abstention, Le Conseil municipal vote pour l'année 2012, les taux des 3 taxes directes locales, ainsi qu'il suit :

<b>Taxe habitation</b>	<b>20,25 %</b>
<b>Taxe foncier bâti</b>	<b>27,08%</b>
<b>Taxe foncier non bâti</b>	<b>70,00 %</b>

**BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2012**

Par 26 voix Pour et 4 Contre, le Conseil municipal vote le budget primitif principal 2012 par chapitre pour la section de fonctionnement et par 27 voix Pour et 4 Contre par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement et autorise Monsieur le Maire à effectuer des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre.

**BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT 2012**

Par 26 voix Pour et 4 Contre, le Conseil municipal décide de maintenir pour l'année 2012, la surtaxe communale d'assainissement au tarif de 0,18 € HT/m<sup>3</sup>, approuve le budget primitif Assainissement 2012 et autorise Monsieur le Maire à effectuer des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre.

**BUDGET ANNEXE - EAU POTABLE 2012**

Par 27 voix Pour et 4 Contre, le Conseil municipal décide de maintenir pour l'année 2012, la surtaxe communale d'eau potable au tarif de 0,12 € HT/m<sup>3</sup>, approuve le budget primitif Eau Potable 2012 et autorise Monsieur le Maire à effectuer des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre.

**DEMANDE DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE 2012 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ETAMPOIS SUD ESSONNE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter la Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne pour l'attribution de l'aide communautaire 2012 à hauteur de 50% de la dépense subventionnable de 414 204,38 € pour les travaux d'agrandissement de la cour de l'école Le Petit Prince, la création d'une aire de jeux de proximité et la réhabilitation/rénovation du bâtiment de la cuisine centrale soit 207 102.19 € et autorise Monsieur le Maire à solliciter une dérogation afin de commencer les travaux ou les acquisitions avant la notification de la subvention.

**FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS D'ENTRETIEN : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MARCHE PUBLIC ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le lancement de la procédure d'Appel d'Offres Ouvert en application des articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics, en vue de la finalisation d'un marché à lots et à bons de commande et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés relatif à la fourniture et la livraison de produits d'entretien avec la ou les sociétés retenues à l'issue de la procédure et à signer tous les documents s'y rapportant.

## **APPLICATION DE L'ARTICLE 133 DU CODE DES MARCHES PUBLICS : LISTE DES MARCHES CONCLUS A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2011-POINT D'INFORMATION**

Le Conseil municipal prend acte de la liste des marchés conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### **SOLLICITATION DU CONSEIL REGIONAL : REPONSE A APPEL A PROJETS EVENEMENTS REGIONAUX 2012**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ensemble des actions, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des différents partenaires, certifie la prise en charge, par la commune, du solde des opérations en cas de défaillance des éventuels co-financeurs et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

### **SOLLICITATION DU CONSEIL GENERAL DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS : « PROMOTION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE EN ESSONNE »**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet « *Les mercredis de l'espace* » et les actions qui le composent, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des différents partenaires, certifie la prise en charge, par la commune, du solde des opérations en cas de défaillance des éventuels co-financeurs et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

### **MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « PARTICIPATION CITOYENNE »**

Par 25 voix Pour et 4 Contre, le Conseil municipal approuve la mise en place du dispositif de « Participation citoyenne » et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

### **REALISATION D'UN ESPACE SPORTIF DE PROXIMITE – DEMANDE DE SUBVENTION AU FOND D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention d'un montant de 40 000€ auprès du Fond d'Aide au Football Amateur et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

### **SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AU TITRE DE L'ANNEE 2012**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les subventions d'après le tableau ci-joint :

<b>ASSOCIATION</b>	<b>SUBVENTION</b>
<b>Association Intersection</b> – Aide à la gestion d'un Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) à caractère sportif, aider les personnes souffrant de troubles psychiques, ainsi qu'à un public qui n'a peut-être jamais eu la chance de pratiquer diverses activités sportives.	500,00 €
<b>Lycée Geoffroy Saint Hilaire</b> – Projet auprès des personnes en situation de précarité autour d'une journée « La Vie de Château »; ce projet a pour objectif de découvrir le patrimoine français et de permettre aux personnes en situation de précarité de sortir. Projet avec l'association Horizons et le Service Patrimoine.	600,00 €
<b>Association Cirrus</b> « Le Patrimoine vue d'en haut » Favoriser l'accès à la découverte du terroir et du patrimoine sud essonnien par un outil de communication originale telle que la montgolfière avec des prises de vues aériennes.	1 000,00 €
<b>Association Sportive du Collège de Guinette</b> – Organisation d'un séjour sportif de trois jours à la base de loisirs de Buthiers.	300,00 €
<b>Collège Jean Etienne Guettard, Foyer Socio Educatif</b> – Organisation d'un voyage pédagogique à Vénétie, en mai 2012.	1 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 900,00 €</b>

## **MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Par 28 voix Pour et 3 Contre, le Conseil municipal approuve la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, décide que la délibération approuvant la modification du plan local d'urbanisme soit affichée pendant 1 mois en mairie et approuve l'insertion de la mention de cet affichage en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

#### **CESSION DU MOULIN BAS CANAL SITUE AU LIEU-DIT LA FOSSE GAMBIER**

Par 27 voix Pour et 4 Abstentions, le Conseil municipal décide de céder la propriété, décide que les frais de géomètre, de notaire seront à la charge des acquéreurs et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de cession.

#### **CESSION D'UN TERRAIN RUE DES EPINANTS, PARCELLES CADASTREES SECTION ZI N°68 ET SECTION AK N°27**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la cession du terrain sur lequel est installée la Maison d'accueil de «la Beauceraie» cadastré section ZI n° 68 et section AK n° 27, pour une superficie totale de 6 350 m<sup>2</sup> pour un euro symbolique, décide que les frais de notaire et de géomètre relatifs à l'établissement de l'acte authentique de cession seront à la charge de l'Association pour le Traitement et l'Adaptation Sociale des Handicapés, A.T.A.S.H et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

#### **INSTALLATION D'UNE BACHE POUR LA RECUPERATION DES EAUX DE LA PISCINE CHARLES HAURY : DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE ET AU CONSEIL GENERAL**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil Général en vue d'obtenir des subventions pour la mise en place d'une bâche de récupération des eaux du bassin de la piscine et à signer tous les actes afférents.

#### **AUTORISATION D'URBANISME – PERMIS DE DEMOLIR : 142, RUE SAINT JACQUES**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de démolir et à signer tous les actes afférents.

#### **AUTORISATION D'URBANISME – PERMIS DE CONSTRUIRE : 142, RUE SAINT JACQUES**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire et à signer tous les actes afférents.